



LE SORCIER DE BAYEL - 1615

Promeneur, si vous passez du côté de Bayel, vers la ferme de la Borde, peut-être entendrez-vous des cris, des chants ou des imprécations. Ne vous retournez pas, passez votre chemin, vous êtes au Val Larron, lieu maudit par excellence, rendez-vous des sorciers. Ils vous appellent...

Nicolas JETON est originaire de Lignol-le-Château.

Comme beaucoup de journaliers affectés aux travaux des champs, il ne sait ni lire, ni écrire. Cependant les habitants de Bayel lui soupçonnent un étrange pouvoir.

Nicolas JETON a signé un pacte avec le diable, ceci lui permettant de faire mourir les créatures de Dieu de la commune tant animaux qu'êtres humains.

La première femme, d'ailleurs n'est-elle pas décédée dans des circonstances étranges ? Des témoins ont vu, au moment de sa mort, « une bête énorme, comme un gros chat, passer par-dessus son corps ».

La population de Bayel prend peur et dénonce Nicolas JETON en tant que sorcier. En 1615, il comparait devant la justice seigneuriale et son procès commence. Nicolas JETON est accusé de sorcellerie, de s'être rendu au sabbat et d'avoir rencontré le diable. Un médecin se rend dans sa cellule et affirme découvrir sur son corps « les marques du diable ». Il est jugé coupable et condamné à mort sans autre forme de procès. Malgré ses protestations, Nicolas JETON sera pendu les jours suivants.

Si vous passez par le Val Larron, ne vous arrêtez pas c'est peut-être ce pauvre Nicolas qui demande justice.

Auteur : Pierre LAFITTE

source : documentation personnelle trouvée dans mon grenier